

# ASSEMBLÉE NATIONALE

**JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**SESSION ORDINAIRE DE 2005-2006**

**Articles, amendements et annexes**

**Séances du vendredi 18 novembre 2005**



# SOMMAIRE

---

## **68<sup>e</sup> séance**

Loi de finances pour 2006 .....	3
---------------------------------	---

## **69<sup>e</sup> séance**

Loi de finances pour 2006 .....	7
---------------------------------	---

## **70<sup>e</sup> séance**

Loi de finances pour 2006 .....	13
---------------------------------	----

## 68<sup>e</sup> séance

# Articles et amendements

### LOI DE FINANCES POUR 2006

#### DEUXIÈME PARTIE

Projet de loi de finances pour 2006 (n<sup>os</sup> 2540, 2568).

#### Mission « Culture »

##### ÉTAT B

Autorisations d'engagement : 2 886 377 546 euros ;

Crédits de paiement : 2 802 731 208 euros.

#### Mission « Cinéma, audiovisuel et expression radiophonique locale »

##### ÉTAT B

Autorisations d'engagement : 519 281 000 euros ;

Crédits de paiement : 519 281 000 euros.

#### Après l'article 94

##### *Amendements identiques :*

**Amendements n<sup>o</sup> 654** présenté par M. Herbillon, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, MM. Richard, Kert et Baguet et **n<sup>o</sup> 250** présenté par M. Baguet.

Après l'article 94, insérer la division et l'article suivants :

« Cinéma, audiovisuel et expression radiophonique locale »

« *Art. ...* – Dans le 1 du II de l'article 302 *bis* KB du code général des impôts, les mots : “, par les organismes qui exploitent des réseaux câblés et par tout organisme chargé de la commercialisation des services de télévision diffusés par satellite ou par voie hertzienne terrestre” sont remplacés par les mots : “et par les distributeurs de services au sens de l'article 2-1 de la loi n<sup>o</sup> 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication”. »

##### *Amendements identiques :*

**Amendements n<sup>o</sup> 498 rectifié** présenté par M. Dassault, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, et M. Martin-Lalande et **n<sup>o</sup> 655** présenté par M. Herbillon, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, MM. Richard, Baguet, Hamelin, Kert, Mme Marland-Militello et M. Reiss.

Après l'article 94, insérer la division et l'article suivants :

« Cinéma, audiovisuel et expression radiophonique locale »

« *Art. ...* – La première phrase du *a* du 2. du II de l'article 302 *bis* KB du code général des impôts est ainsi rédigée :

« Des sommes versées par les annonceurs et les parrains, pour la diffusion de leurs messages publicitaires et de parrainage, aux redevables concernés ou aux régisseurs de messages publicitaires et de parrainage. »

**Sous-amendement n<sup>o</sup> 663** présenté par MM. Baguet et Richard.

Compléter l'amendement n<sup>o</sup> 498 rectifié par le paragraphe suivant :

II. – Les dispositions du I sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

**Amendement n<sup>o</sup> 249** présenté par M. Baguet.

Après l'article 94, insérer la division et l'article suivants :

« Cinéma, audiovisuel et expression radiophonique locale »

« *Art. ...* – I. – Dans la première phrase du *a* du 2. du II de l'article 302 *bis* KB du code général des impôts, après les mots : “leurs messages publicitaires”, sont insérés les mots : “et de leurs messages de parrainage”, et les mots : “de messages publicitaires” sont remplacés par les mots : “de publicité”.

« II. – Dans le I de l'article L. 102 AA du livre des procédures fiscales, après les mots : “messages publicitaires”, sont insérés les mots : “et de parrainage”. »

**Amendement n<sup>o</sup> 355 rectifié** présenté par MM. Mathus, Bloche, Françaix, Migaud, Bonrepaux, Idiart, Dumont, Carcenac, Terrasse, Claeys, Giacobbi, Bourguignon, Dosière, Derosier, Bapt, Dreyfus, Balligand, Besson et les membres du groupe socialiste.

Après l'article 94, insérer la division et l'article suivants :

« Cinéma, audiovisuel et expression radiophonique locale »

« *Art. ...* – Après le *a* du 2 du II de l'article 302 *bis* KB du code général des impôts est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« *a bis*) Des sommes versées par les annonceurs dans le cadre des parrainages de programmes audiovisuels. »

**Amendement n<sup>o</sup> 251** présenté par M. Baguet.

Après l'article 94, insérer la division et l'article suivants :

« Cinéma, audiovisuel et expression radiophonique locale »

« Art. ... – L'article 302 *bis* KC du code général des impôts est ainsi modifié :

« 1<sup>o</sup> Avant le premier alinéa, est inséré un nouvel alinéa ainsi rédigé :

« Pour les exploitants de services de télévision à vocation nationale diffusés par voie hertzienne terrestre en mode analogique sur le territoire métropolitain, la taxe est calculée en appliquant au montant des encaissements et versements annuels en euros (hors taxe sur la valeur ajoutée) un taux de 5,5 %. » ;

« 2<sup>o</sup> Au début du deuxième alinéa, sont insérés les mots : "Pour les autres exploitants de services de télévision," ».

**Amendement n° 661** présenté par M. Baguet.

Après l'article 94, insérer l'article suivant :

« Cinéma, audiovisuel et expression radiophonique locale »

« Art. ... – I. – Le cinquième alinéa de l'article 302 *bis* KE du code général des impôts est complété par une phrase ainsi rédigée :

« Le taux de la taxe est porté à 10 % lorsque les opérations visées au présent article concernent des œuvres ou documents audiovisuels à caractère pornographique ou de très grande violence mentionnés à l'article 235 *ter* MA. »

« II. – Les dispositions du I sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007. »

**Mission « Aide publique au développement »**

ÉTAT B

Autorisations d'engagement : 5 310 613 191 euros ;

Crédits de paiement : 3 013 997 155 euros.

**Mission « Prêts à des États étrangers »**

ÉTAT B

Autorisations d'engagement : 1 088 660 000 euros ;

Crédits de paiement : 567 260 000 euros.

**Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

ÉTAT B

Autorisations d'engagement : 20 557 054 895 euros ;

Crédits de paiement : 20 688 413 702 euros.

**Amendement n° 162** présenté par M. Fourgous, rapporteur spécial au nom de la commission des finances.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(En euros)

PROGRAMMES	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i>		
Vie étudiante <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i>		
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires		
Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources		
Recherche spatiale		
Orientation et pilotage de la recherche ..... <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i> .....		687 000 383 000
Recherche dans le domaine des risques et des pollutions		
Recherche dans le domaine de l'énergie		
Recherche industrielle		
Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat		
Recherche duale (civile et militaire)		
Recherche culturelle et culture scientifique <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i>		
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i>		
Totaux .....	0	687 000
Solde .....		- 687 000

**Amendement n° 163** présenté par M. Michel Bouvard, rapporteur spécial au nom de la commission des finances.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(En euros)

PROGRAMMES	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire .....		79 603 715
<i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i> .....		20 906 303
Vie étudiante <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i>		
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires		
Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources		
Recherche spatiale		
Orientation et pilotage de la recherche <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i>		
Recherche dans le domaine des risques et des pollutions		
Recherche dans le domaine de l'énergie		
Recherche industrielle		
Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat		
Recherche duale (civile et militaire)		
Recherche culturelle et culture scientifique <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i> .....	79 603 715 20 906 303	
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i>		
Totaux .....	79 603 715	79 603 715
Solde .....		0

**Amendement n° 164** présenté par M. Michel Bouvard, rapporteur spécial au nom de la commission des finances et M. Chartier.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(En euros)

PROGRAMMES	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i> .....	3 000 000	
Vie étudiante <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i>		
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires		
Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources		
Recherche spatiale		
Orientation et pilotage de la recherche <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i> .....		3 000 000
Recherche dans le domaine des risques et des pollutions		
Recherche dans le domaine de l'énergie		
Recherche industrielle		
Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat		
Recherche duale (civile et militaire)		

PROGRAMMES	+	-
Recherche culturelle et culture scientifique <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i>		
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i>		
Totaux .....	3 000 000	3 000 000
Solde .....	0	

**Article 81**

I. – Les droits et obligations de l'État afférents à la gestion des actions incitatives du Fonds national de la science, du fonds de la recherche technologique et des actions pour la création d'entreprises relevant respectivement des articles 10, 20 et 30 du chapitre n° 59-01 du budget du ministère de la recherche, sont transférés à l'Agence nationale de la recherche, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

II. – Les obligations de l'État afférentes à la gestion des aides attribuées au titre des réseaux de recherche et d'innovation technologique dans le cadre du fonds de compétitivité des entreprises relevant de l'article 30 du chapitre n° 66-02 du budget du ministère de l'industrie, sont transférées à l'Agence nationale de la recherche, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

